



الجمعية المغربية للابتكار والبحث العلمي في الذكاء  
الاصطناعي والواقع الممتد سطات

Moroccan Association of Innovation and  
Scientific Research in Artificial Intelligence  
and Extended Reality - Settat

XR The Moroccan Association

---

# Convention de Stage

---

## Article 1 : Parties concernées et objet de la convention

La présente convention intervient entre :

- **Moroccan Association of Innovation and Scientific Research in Artificial Intelligence and Extended Reality (XR The Moroccan Association) :**

Adresse : **Etage 4 App 14 immeuble 20 Bd Hassan II BP 154, 26000 Settat.**

N° de Téléphone : (+212) (08) 08 60 31 72

N° de Fax : (08) 08 60 31 72

Représentée par **Dr. EL Mostafa BOURHIM, Président.**

- **L'établissement**, désigné ci-après (établissement d'enseignement supérieur) :

Adresse : .....

Pays : .....

Ville : .....

N° de Téléphone : .....

N° de Fax : .....

Représenté par Mr / Mme : .....

Adresse mail : .....

Afin d'organiser les conditions du stage de :

- **L'étudiant(e)** désigné(e) ci-après "stagiaire" :

N° C.I.N. : .....

CNE / N° APOGEE : .....

Diplôme/option : .....

Année scolaire : .....

Adresse personnelle : .....

Ville : .....

N° Téléphone : .....

Adresse mail : .....

## Article 2 : Durée du stage et horaires de travail

- La durée du stage est de ..... Semaines, il se déroulera du ...../...../..... au ...../...../..... Durant son stage le stagiaire devra



se plier aux horaires en vigueur dans **XR The Moroccan Association**.

### Article 3 : Objectifs et Contenu du stage

- Les objectifs et le contenu de ce stage sont définis par le responsable de , en accord avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'enseignement supérieur.

### Article 4 : Suivi du stagiaire

- **XR The Moroccan Association** s'engage à désigner un "maître de stage" qui veillera à l'intégration du stagiaire et au bon déroulement du stage.

- De son côté, l'établissement d'enseignement supérieur désignera, au sein de son équipe pédagogique, un "tuteur de stage", professeur chargé du suivi pédagogique du stagiaire.

- Le stage est effectué sous la responsabilité scientifique de :

- Maître de stage : .....pour **XR The Moroccan Association**.

- et tuteur de stage : .....pour l'établissement d'enseignement supérieur.

- Le programme de stage est établi par les deux responsables scientifiques en tenant compte de la formation académique du stagiaire ainsi que de la disponibilité des moyens humains et matériels de **XR The Moroccan Association**. Cette dernière se réserve le droit de réorienter l'apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire.

### Article 5 : Règlement intérieur et discipline

- Au cours de son stage, le stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de **XR The Moroccan Association** et s'engage à les respecter, notamment en termes de tenue, comportement, sécurité et respect des horaires du travail.

- À ce titre, les stagiaires peuvent être admis à bénéficier des services collectifs sociaux (transport, cantine, etc.) de **XR The Moroccan Association**, sauf décision contraire de cette dernière. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur, le maître du stage se réserve le droit de mettre fin au stage. Il doit en informer, au préalable, le Directeur de l'établissement d'enseignement supérieur.



## Article 6 : Confidentialité

- Pendant son stage, le stagiaire est soumis à la discipline générale et au règlement intérieur de **XR The Moroccan Association**, notamment en ce qui concerne la non-divulgence des données scientifiques à des parties externes et l'organisation du travail. En cas de non-respect de ces dispositions, **XR The Moroccan Association** se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir prévenu le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur.

## Article 7 : Valorisation des résultats

- Les résultats des travaux réalisés en commun pendant le stage demeureront la propriété exclusive de **XR The Moroccan Association**.  
- Toute valorisation des résultats obtenus durant la période du stage (publications, communications, rapports scientifiques et brevets) ne peut se faire que sur la base d'une approbation écrite préalable de **XR The Moroccan Association**.

## Article 8 : Protection des résultats du stage

- Le stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

## Article 9 : Retribution du stagiaire

- Les stagiaires ne sont liés par aucun contrat de travail avec **XR The Moroccan Association**. En conséquence, ils ne peuvent prétendre à aucun salaire. Toutefois, lorsque l'activité du stagiaire le justifie, une indemnité de stage peut être envisagée. L'opportunité et le montant de cette indemnité sont laissés à la libre appréciation de **XR The Moroccan Association**. Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement sont à la charge du stagiaire. Cependant, ces frais peuvent être couverts, en totalité ou en partie, par **XR The Moroccan Association**. De même que pour les indemnités de stage, l'opportunité et le montant de ces remboursements de frais sont laissés à la libre appréciation de **XR The Moroccan Association**.





## Article 10 : Certificat et évaluation du stage

- A l'issue du stage **XR The Moroccan Association** délivrera au stagiaire un "certificat de stage" précisant la nature et la durée effective du stage effectué. - Par ailleurs, le maître de stage remplira une fiche d'évaluation du stagiaire afin de donner son appréciation sur le travail et le comportement du stagiaire. Cette fiche, confidentielle, sera transmise directement à l'établissement d'enseignement supérieur.

## Article 11 : Rapport de stage

- A l'issue de son stage, le stagiaire est tenu de rédiger un rapport de stage et d'en remettre un exemplaire à **XR The Moroccan Association**.  
- **XR The Moroccan Association** s'engage à accorder, dans la mesure de ses moyens, toute facilité au stagiaire dans l'élaboration de son rapport de stage.

## Article 12 : Differend

- Le stage ne pourra commencer que lorsque les clauses et conditions stipulées dans la présente convention auront été portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées (stagiaire, **XR The Moroccan Association** et l'établissement d'enseignement supérieur) et auront fait l'objet d'un consentement exprès et par écrit de celles-ci.  
- Le Directeur de l'établissement d'enseignement supérieur et le président de **XR The Moroccan Association** se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

## Article 13 : Responsabilité civile du stagiaire

- Le stagiaire certifie qu'il possède une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de son stage au sein de **XR The Moroccan Association**.

\*\*\* \*\*

La présente convention est établie en trois exemplaires, respectivement pour l'établissement d'enseignement supérieur, **XR The Moroccan Association** et le stagiaire.



A.....

Le.....

**Le Responsable de l'établissement  
d'enseignement supérieur**

Lu et approuvé

A.....

Le.....

**Le Président de XR The Mo-  
roccan Association**

Lu et approuvé

A.....

Le.....

**Le Stagiaire**

Lu et approuvé

XR The moroccan Association

